**Documents à présenter lors d’une inspection**

Tous les documents suivants sont à présenter **en début d’inspection** :

* La notice individuelle d'inspection renseignée
* le cahier de textes doit pouvoir être consulté, soit sur un poste mis à disposition soit sur clef USB. Quelle que soit sa forme, il doit présenter le plan du cours, expliciter l'(les) activité(s) réellement effectuée(s) par les élèves au cours de la séance, les principales capacités voire attitudes travaillées en plus de la notion construite et regrouper l’ensemble des évaluations sommatives.
* les supports de la séance observée : documents distribués aux élèves et, le cas échéant, manuel utilisé au cours de la séance (ou photocopie des documents concernés).
* au moins deux cahiers ou classeurs complets d'élèves de la classe observée - voire d'une autre classe parallèle si le cahier est utilisé par les élèves au cours de la totalité de la séance - présentant l'ensemble des documents distribués aux élèves (sujets de contrôles et de travail donné à la maison) et les évaluations (corrigées) effectuées depuis le début de l'année.
* la programmation annuelle prévue - détaillée au moins par semaine ainsi que la programmation de cycle prévue par l'équipe pour le collège.
* les documents liés à l'évaluation des acquis des élèves (protocoles d'évaluation, grilles, synthèses, relevés de notes) accessibles sur poste ou clef USB.
* La copie du dernier rapport d’inspection, en particulier si elle n'est pas présente dans votre dossier (cas d'enseignants nouvellement affectés dans l'établissement ou en poste sur deux établissements).
* Tout autre document informatif que le professeur juge pertinent de montrer.